

REGLEMENT

Dimanche 4 février 2018 : BIKE & RUN du Lido

CONDITIONS GÉNÉRALES

La 5ème édition du BIKE & RUN du LIDO à SETE est organisée par le SETE THAU TRIATHLON sous l'égide de la FFTRI (Fédération Française de Triathlon).

Le déroulement des épreuves s'effectue suivant le cahier des charges de la FFTRI en vigueur et selon les règles établies par la ligue Languedoc Roussillon de Triathlon. Les épreuves Bike & RUN de SETE THAU TRIATHLON sont couvertes par leur agrément FFTRI.

Cette épreuve est labélisée Développement Durable agréée FFTRI.

Elle est associée aux DOMAINES LISTEL de SETE et à la SURFRIDER FOUNDATION.

La course SPRINT (S) d'une distance de 18 km est réservée aux personnes nées en 2002 et avant (soit de Cadet à Vétéran) : Départ à 10h

La course DECOUVERTE (XS) d'une distance de 6km est réservée aux personnes nées en 2004 et avant (soit de la catégorie Minime à Vétéran) : Départ à 10h10.

La course ENFANT d'un distance de 2,5 km est ouverte aux enfants nés en 2005 ,2006, 2007,2008 : Départ à 9 h 30

	Distance SPRINT S	Distance Découverte XS	Course enfant
Distance	18 km (3 tours)	6 km (1tour)	2,5 km (1 AR)
Année naissance	en 2002 et avant	en 2004 et avant	2005→2008
Catégorie	A partir Cadet(te)	A partir des Minimes	

INSCRIPTIONS:

En ligne sur le site :

<http://sete-thau-triathlon.fr/>

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au samedi 3 février 2018 12h.

Attention :

Inscription sur place le jour même possible entre 8het 9h mais avec 10 euros supplémentaires de frais, et dans la limite des places encore disponibles.

RDV RETRAIT DOSSARD ET DEPART :

PARKING DES 3 DIGUES

ROUTE D'AGDE

34200 SETE

A partir de 8h et jusqu'à 9h 30.

Le montant de l'inscription est de :

Distance SPRINT	Distance Découverte	course enfants
Licenciés FFTRI : 20€ par équipe	Licenciés FFTRI : 10€ par équipe	2€
Non licenciés : 20€ par équipe + 3€ Pass compétition par personne*	Non licenciés : 10€ par équipe + 3€ Pass compétition par personne*	2€

* Pour les non-licenciés FFTRI, l'achat de la Carte PASS (licence journée) est **obligatoire**.

* Pour les enfants non-licenciés FFTRI, la Carte PASS (licence journée) est **obligatoire mais offerte par le club**.

Lors du retrait des dossards, les participants doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter à l'organisation :

- Pour les non licenciés FFTRI : un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en compétition de moins d'un an + pièce d'identité afin d'obtenir la carte PASS (licence journée) obligatoire.
- Pour les mineurs : une autorisation parentale en plus.
- Pour les licenciés FFTRI : licence 2018.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou de perte d'objets, d'accidents provoqués par le non-respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

RÈGLES DE COURSE

> Le BIKE & RUN est une course en alternance par équipe de 2 athlètes, composée d'un coureur à pied (le RUNNER) et d'un coureur en VTT (le BIKER).

> L'équipe de 2 athlètes ne dispose que d'UN SEUL vélo (VTT). Les changements entre équipiers sont LIBRES. Il est INTERDIT de monter à 2 sur le vélo.

> Le vélo doit TOUJOURS être en main par l'un des deux concurrents (en aucun cas il ne doit être posé au sol (sauf chute ou incident technique). Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

> Les 2 équipiers doivent obligatoirement ETRE ENSEMBLE et passer ensembles aux points de contrôle. (à chaque tour et à l'arrivée).

> Le port du casque homologué à coque dure (Norme CE) et sanglé est **OBLIGATOIRE** pour les 2 co-équipiers du BIKE & RUN pendant toute la durée de l'épreuve (y compris lors de la course à pied).

> AUCUNE aide extérieure et AUCUN accompagnement ne sont autorisés lors des épreuves.

> Pour l'épreuve SPRINT : un chouchou sera donné au coureur à pied à la fin de la 1^{er} et de la 2^{ème} boucle.

> L'usage du VTT est très vivement conseillé, 100 % du parcours étant en tout terrain.

> Les parcours s'effectuant en milieu naturel tout terrain (chemins de terre et de sable), il est vivement conseillé pour chaque équipe de s'équiper d'un nécessaire de réparation.

> L'épreuve de BIKE & RUN se déroulant dans des espaces verts il est **OBLIGATOIRE** de respecter la nature et de ne rien jeter par terre, ainsi que de rester **IMPERATIVEMENT** sur le parcours balisé.

> Départ : Le signal de départ sera donné dans un premier temps aux coureurs, les cyclistes ne prenant leur départ qu'au passage de leur partenaire plus loin.

> Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui. Des consignes précises et rappels de règlement seront donnés lors du briefing qui précède chaque épreuve.

> Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification de l'équipe.

ARRIVEE et CLASSEMENT

> Une ligne au sol détermine l'arrivée et les membres d'une même équipe doivent être côte à côte.

> Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les 2 équipiers et le vélo.

RÉCOMPENSES

> Coupe aux premières équipes (Equipe Homme, Femme, Mixte).

> Challenge des classes de SETE : la classe qui inscrira le plus d'équipes sera récompensée par une dotation pour une participation à une sortie culturelle .

CLASSEMENTS

> Les résultats et classements seront affichés à la fin de l'épreuve.

> Ils seront consultables sur le site Internet du club :

<http://www.sete-thau-triathlon.fr>

CHRONOMÉTRAGE

> Il sera effectué avec pointage à chaque tour (chouchou).

ANNULATION COURSE :

> En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de l'épreuve aucun remboursement ne sera effectué.

REMBOURSEMENT

> Aucun remboursement ne sera effectué même sur présentation d'un certificat médical.

DROIT A L'IMAGE

> Par sa participation au BIKE & RUN de Sète, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée.